



## Débat public - La réforme des retraites

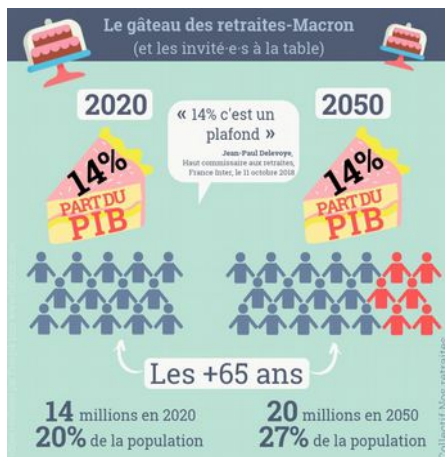
<p><b>Lundi 25 Novembre - 20h30</b>  <b>Castres - Maison des Associations</b>  <b>Place du 1er Mai</b></p>	<p><b>Mardi 26 Novembre - 20h30</b>  <b>Albi - Université Champollion</b>  <b>Amphi O. de Gouges - Bat. Jaurès</b></p>
--	--

**Le nouveau système ne peut que faire baisser le niveau des pensions :** le régime par points intègre **toute la carrière** dans le calcul de la pension, **y compris les plus mauvaises années** alors qu'elles en sont éliminées actuellement.



**Le système par pointq « contraindrait, de fait au prolongement de l'activité » :** l'âge légal de départ resterait fixé à 62 ans, mais **il instaurerait un âge dit d'équilibre à 64 ans**, avant lequel les pensions subiraient un abattement. A l'inverse, il serait prévu une surcote pour un départ après 64 ans. Liberté de choix ? Non, c'est un leurre !

A l'heure actuelle, seulement la moitié des salarié·es du privé sont encore en emploi au moment de liquider leur retraite.



**Le plafonnement des dépenses programme l'appauvrissement des retraité·es :** il a été décidé de figer les dépenses de retraite à leur valeur actuelle, soit 13,8 % du PIB. On ne peut dès lors qu'anticiper une nouvelle baisse des pensions. **Car limiter la part des dépenses de retraites dans la richesse produite alors que la proportion de retraité·es dans la population va augmenter revient à programmer la baisse des pensions.** En effet, un nombre croissant de retraité·es devra se partager une part fixe de la richesse produite.

Taux de remplacement ? Taux plein ? Répartition, capitalisation ? Solidarité ? Pension de réversion ? Gouvernance du nouveau système ? Besoin d'information ? Envie d'agir ?

**Vous vous interrogez, vous souhaitez en savoir plus, vous voulez en discuter :**  
**venez vous informer et débattre avec nous**  
**lors de ces 2 soirées-débat, à Castres et à Albi.**